

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 16 MARS 2017**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue jeudi le 16 mars 2017 à 19 heures 30 minutes, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller a informé le directeur général de son absence.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil tel que requis par le Code municipal.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 19:30 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-03-070

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement de la procédure des personnes habiles à voter relativement à la résolution 2016-03-048 –

Il est dument proposé à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt par Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement à la résolution 2016-03-048.

2017-03-071

Demande d'approbation de la résolution du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la résolution 2017-03-048 : internet haute-vitesse-entente de principe –

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2017-03-048 la Municipalité convenait d'une entente de principe avec la firme Câble Axion Digitel inc. pour la mise en place d'un réseau permettant à tous les citoyens de bénéficier de l'un ou l'autre des services suivants : internet haute vitesse, téléphonie et télévision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de se prévaloir des dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet d'accorder une aide à une entreprise privée admissible jusqu'à concurrence de 100,000.00\$ par exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE Câble Axion Digitel inc. s'engage à respecter toutes les conditions d'admissibilités prévues à la *Loi sur les compétences municipales* pour qu'une telle aide financière lui soit accordée;

CONSIDERANT QUE le montant de l'aide financière consentie par la Municipalité sera de 352,000.00\$ plus les intérêts au taux de 9,2% pour un montant total à terme de 47,740.00\$ au titre des intérêts. Le paiement de cette aide financière sera réparti sur une période de 4 exercices financiers de la manière suivante, à moins de modifications législatives permettant une répartition différente de l'aide :

- 2017 : 99,935.00\$
- 2018 : 99,935.00\$
- 2019 : 99,935.00\$
- 2020 : 99,935.00\$

CONSIDERANT QUE la Municipalité a soumis ladite résolution 2017-03-048 à l'approbation des personnes habiles à votre lors du registre tenu le 16 mars 2017;

CONSIDERANT QUE le nombre de signatures requises pour demander que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire n'a pas été atteint;

CONSIDERANT QUE la valeur annuelle moyenne de l'aide excède 5% du total des crédits prévus au budget de la municipalité pour l'exercice financier 2017;

CONSIDERANT QUE conformément aux dispositions l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales l'approbation du ministre des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire est requise pour donner effet à ladite résolution.

EN CONSEQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- De transmettre au ministre des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire la résolution 2017-03-048;
- De demander au ministre des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire l'approbation de la résolution 2017-03-048 et l'autorisation d'accorder une aide financière pour l'exercice financier 2017 d'un montant de 99,935.00\$ à Câble Axion Digitel inc.

2017-03-072

Levée de la séance extraordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 19:40 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe